

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 JUILLET

L'article 49

Un véritable drame s'est passé au Palais-Bourbon à propos de l'article 49.

Plusieurs orateurs ayant démontré que le prétendu service de trois ans se trouverait ainsi réduit à un service réel de deux ans, la commission s'est rebiffée d'une manière tellement radicale, que les députés consciencieux ont invité le ministre de la guerre à monter à la tribune pour donner des explications.

Le ministre s'est exécuté, et il a déclaré que, moyennant un léger supplément annuel de dix millions, il se chargeait d'incorporer tout le contingent du service de trois ans.

Etonnement du côté des radicaux. Mais le général Ferron n'a pas floué. Il ajoute :

— Quant à l'article 49, tant que j'aurai l'honneur d'être ministre de la guerre, je déclare que je n'en ferai jamais usage. (Vifs applaudissements au centre et à droite. — Bruit. — Mouvement prolongé.)

Là-dessus, la commission, perdant la tête, réclame une suspension de séance.

A la reprise, le rapporteur fait cette déclaration singulière :

— La commission de l'armée, après en avoir conféré avec M. le ministre de la guerre, maintient la nouvelle rédaction de l'article 49 telle qu'elle l'a soumise à la Chambre.

Stupéfaction générale !

Le rapporteur s'explique :

Cette rédaction résulte d'un accord intervenu avant-hier entre le ministre et la commission.

Et le ministre de la guerre est obligé de remonter à la tribune pour donner à la commission le démenti qu'elle mérite.

Voici ce qu'il dit :

— Une fois déjà j'avais fait pressentir à la commission que j'étais complètement en désaccord avec elle au sujet de l'article 49.

(Très bien ! très bien ! au centre et à droite.)

Hier, j'ai été convoqué par la Commission et, après avoir entendu la lecture de sa rédaction, je lui ai dit que je ne pouvais l'accepter. Alors la Commission a proposé une autre rédaction, celle qui vous est soumise ; j'ai dit à la Commission que je ne m'opposais pas à l'article ainsi rédigé, mais que j'estimais qu'il n'y avait pas lieu d'en faire usage. (Nouvelles approbations sur les mêmes bancs.)

Je répète encore ici que, tant que je serai ministre, jamais je ne ferai usage de cet article. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

C'est le coup de grâce pour l'article 49 qui est repoussé par 349 voix contre 223.

— Les 223 sont tous républicains ! s'écrie M. Labordère.

— Les 349 sont tous patriotes ! répond M. Deberly.

— Les 349 sont tous Français ! ajoute M. Paul de Cassagnac.

Que va faire la Commission ?

Pour commencer, M. Laisant, rapporteur, a donné sa démission.

Mais que deviendra le cabinet après une telle secousse ?

Car 223 républicains ont voté contre le ministère de la guerre, et ce sont les droites qui ont sauvé l'armée de la France.

UNE RUPTURE

La rupture entre le ministre de la guerre et les gauches est cette fois définitive.

Un ministre opportuniste, M. Martin-Feuillée, s'était mis d'accord avec les adversaires de la loi militaire pour faire échouer au port cette loi, tout en affectant de se montrer partisan du service de trois ans.

Avec le service de trois ans, il était impossible d'incorporer les trois contingents, ce qui eût nécessité une dépense de plusieurs centaines de millions.

Que faire ? Le général Ferron a été le premier auteur de la loi réduisant le service à trois

ans. Dès 1879, il écrivait à Gambetta pour lui soumettre son projet de loi militaire, « se faisant fort de l'appliquer en six mois », — nous citons textuellement le passage de cette lettre du général Ferron. Mais le ministre veut trois années de service, jour pour jour.

Les opportunistes ont habilement mis en avant M. Martin-Feuillée qui, lui aussi, a demandé trois ans effectifs, sans dispenses, sans renvoi dans les foyers.

M. Ferron s'est rallié à cet amendement du lieutenant de M. Ferry, et l'article 49, relatif aux renvois dans les foyers, a été repoussé.

La loi sur le recrutement n'existe plus après ce vote. Nous ne nous en plaignons pas, et nous félicitons les 41 députés qui ont eu le courage d'affronter les colères des électeurs pères de famille en repoussant l'article réduisant le service militaire à trois ans.

Ces 41 n'ont eu aucun souci de leurs intérêts électoraux, ils n'ont songé qu'aux intérêts du pays, et il faut les louer de tant de courage dans un temps si fertile en capitulations de conscience. Ils se sont compromis auprès des électeurs qui ne pensent qu'à leurs enfants au lieu de songer à la patrie et à l'armée ; ces 41, dont il importe de publier les noms, ont bien mérité du pays.

M. Laisant, après le rejet de l'article 49, a donné sa démission de rapporteur et de membre de la commission de l'armée.

Il s'explique à ce sujet dans la Justice, et attaque en ces termes le général Ferron :

« Tout le monde sait ce qui s'est passé ensuite à la reprise de la séance publique.

» Au lieu de tenir la promesse faite, M. le général Ferron a tenu une conduite exactement contraire.

» Au lieu d'accord, M. le général Ferron a parlé de divergence.

» Au lieu d'accepter l'article, comme il l'avait accepté à deux reprises dans la commission, M. le général Ferron s'est borné à dire qu'il se refuserait à l'appliquer.

» Ces contradictions formelles, successives, sont-elles exclusivement dues à l'inex-

périence parlementaire du général Ferron ? Doit-on les attribuer, au contraire, à la nécessité où il se trouve de ne pas rompre l'entente avec la droite, sur laquelle repose l'existence du ministère actuel ? Je manque d'éléments pour résoudre ces questions.

» Ce qui est certain, à mes yeux, c'est qu'en rejetant l'article 49, la Chambre a rejeté la loi ; c'est que la continuation de la discussion, après ce qui s'est passé, ne devient plus qu'une comédie parlementaire ; c'est qu'en laissant croire au pays que la réforme du recrutement est désormais possible dans la pratique, on le tromperait outrageusement.

» Dans cette comédie, je ne veux pas jouer un rôle.

» De cette tromperie, il ne me convient pas de me rendre complice. »

La rupture est donc complète entre les gauches et le ministre de la guerre.

ROMANET.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Cinq élections au conseil général et une au conseil d'arrondissement ont eu lieu dimanche. Le suffrage universel a été mis en mouvement dans cinq départements différents.

Si on additionne les chiffres respectivement obtenus par les candidatures conservatrices et par les candidatures républicaines, on arrive au résultat suivant :

Les conservateurs ont obtenu 6,229 voix.

Les républicains 8,799.

Faites un travail d'ensemble sur toutes les élections départementales qui ont eu lieu depuis un an et vous pourrez facilement apprécier le mouvement qui se produit dans l'opinion publique. Ce mouvement, dont les élections du 5 octobre 1885 avaient été un si éclatant témoignage, après s'être un instant ralenti, a bien vite repris et aujourd'hui se montre presque partout.

Les journaux républicains de toutes

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Tout en galopant sur la route, elle s'accablait de reproches. Elle s'accusait de lâcheté, de trahison. Fiancée au comte Darag, elle voyait avec effroi l'image d'un autre se dresser devant ses yeux. Pour la première fois de sa vie, elle comprenait qu'il y a des entreprises dans lesquelles il faut calculer ses forces autant que son courage. Le sang qu'elle avait dans les veines était celui d'une race téméraire ; elle avait de ses ancêtres la fougue qui ne mesure jamais l'obstacle. Elle commençait à pressentir que sa tendresse filiale l'avait entraînée à agir d'une façon imprudente et trop hardie peut-être.

Elle avait peur aussi pour André Dienyi. Si Élisabeth lui avait fait cette question qui la bouleversait, c'est qu'elle devait connaître les sentiments intimes de son frère. Irène se désolait à la pensée qu'il aurait peut-être à souffrir comme elle souffrait elle-même. Toutes les occasions dans lesquelles il lui avait montré une si respectueuse tendresse se présentaient à son esprit avec une

poignante lucidité. La nuit était venue ; elle laissait son cheval courir à sa guise sans le presser, sans le ralentir, attentive seulement à l'étude cruelle qu'elle faisait de son propre cœur. Les étoiles commencent à briller au ciel et, poursuivant toujours sa pensée, elle reconnut, en levant les yeux, celle qu'elle avait montré à André dans la puzla. C'était bien cette lumière délicate, aux rayons bleus, qui avait pénétré leurs cœurs d'un reflet dont ils avaient partagé la douceur. A cette heure même, André la contemplait peut-être, au milieu du camp endormi, où ses songes d'avenir et ses chères espérances le tenaient longtemps éveillé. Irène, troublée, baissa les yeux, et n'osa plus même regarder l'astre timide, au doux éclat. Il lui fallait chercher à éteindre dans son cœur cette autre étoile qui s'y était levée.

Le château de Bangor était imposant et sombre sous les grands voiles de la nuit. Quand Irène entra dans le vestibule, on lui dit que le comte Karadyoni l'attendait pour souper. Elle se hâta de monter à sa chambre pour enlever sa robe d'amazone, sachant que son père n'aimait pas les négligences en matière de tenue et de toilette.

Comme elle entrait chez elle, elle aperçut, sur la table du milieu, un magnifique bouquet, formé de roses épanouies au-dessus desquelles se balançaient des sigrettes de fleurs plus légères. Au centre, par une invention d'un goût douteux, on

avait formé, avec des myosotis, deux chiffres enlacés, celui d'Irène et celui de Pierre Darag. Elle saisit tout cela d'un coup d'œil, et une sensation de douleur passa dans toute sa personne avec une intensité nouvelle.

Dans l'état d'esprit où elle se trouvait, ce présent de son cousin lui semblait une offense. Il lui rappelait d'une façon trop hâtive et trop nette les chaînes dont elle était liée :

— J'ai demandé du temps pour me résigner, murmura-t-elle.

L'odeur des roses, qui s'était concentrée, lui monta à la tête. Elle courut à la fenêtre et l'ouvrit largement pour aspirer l'air frais de la nuit.

Sur la terrasse passaient deux ombres qui causaient ensemble. Elle reconnut Pacarius et le domestique de son cousin, qui avait apporté le bouquet.

— Alors, vous vous appelez Prill ? disait le Tzigane.

— Oui, répondit l'autre, à votre service...

Ils s'éloignèrent et la jeune fille perdit le sens de leur entretien.

Elle se retira pour achever sa toilette et se trouva de nouveau en face du bouquet. Elle sonna aussitôt la femme de chambre :

— Emportez ces fleurs, lui dit-elle.

La servante demanda où elle devait les mettre.

— Où vous voudrez ; elles me font mal.

La femme de chambre obéit, et la jeune fille, plus calme, achève de se parer pour descendre au salon. Elle était toujours très pâle, et le comte Karadyoni fut frappé à la fois de l'altération de ses traits et du silence qu'elle gardait sur l'envoi de son fiancé.

Lorsqu'ils eurent fini de souper et qu'ils traversèrent ensemble le vestibule pour rentrer au salon, le père aperçut le bouquet de Darag qu'on avait déposé dans une corbeille au pied de l'escalier. Il eut un mouvement de surprise, mais il ne l'exprima pas.

Peu après, Irène déclara qu'elle ressentait une grande fatigue et pria son père de lui permettre de se retirer. Elle embrassa tendrement ce vieillard pour lequel elle avait brisé sa vie, et monta chez elle chercher un peu de repos.

Karadyoni, alors, s'informa de la manière dont les fleurs avaient quitté l'appartement de la jeune fille. Il sut que la femme de chambre, ne sachant où les mettre, les avait déposées à cette place vide, et, ne voulant pas qu'elles restassent dans le vestibule, il les fit porter au salon.

Cet événement lui parut étrange. Longtemps il fixa les yeux devant lui sur cette gerbe orgueilleuse, sur ces créées légères qui tremblaient au moindre souffle. L'édifice embaumé ne pouvait par lui-même inspirer que l'admiration, et le sentiment

nuances continuent à mettre dans la bouche de Monsieur le Comte de Paris les déclarations les plus variées. L'un d'eux va même jusqu'à dire qu'avant-hier soir, 7 juillet, à Jersey, Monseigneur a confié tels ou tels de ses desiderata à MM. X, Y, Z. Il n'y a qu'un inconvénient à cela, c'est que Monsieur le Comte de Paris était à Scheen-House au moment où on le fait parler à Jersey.

Nous allons avoir un comité de salut public.

MM. Brialou et C. Raspail ont l'intention de proposer au groupe de l'extrême gauche la nomination d'une commission de permanence chargée de surveiller, pendant les vacances parlementaires, les menées des partis monarchistes.

Les auteurs de la proposition voudraient qu'on fit appel, pour la composition de cette commission, à tous les députés radicaux et indépendants.

UN DÉJEUNER REFUSE

Nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« On nous dit que le général Boulanger, ayant été invité à déjeuner par le ministre de la guerre, lui aurait répondu que les circonstances dans lesquelles il était obligé d'aller prendre le commandement de son corps d'armée à Clermont-Ferrand ne lui permettaient pas d'accepter cette invitation. »

« C'est probablement la première fois qu'une pareille réponse est faite par un général à un ministre de la guerre. »

Le *Matin* publie une conversation tenue à la Chambre entre M. Clémenceau, directeur de la *Justice*, et M. Reinach, directeur de la *République française*. Certains passages de ce dialogue sont à citer; ainsi, M. Clémenceau s'est défendu d'être boulangiste, d'avoir inventé ce général, à qui personne ne songeait, et qui n'a rien fait qui puisse justifier sa popularité.

ÉPIDÉMIE. — On signale de divers côtés une épidémie qui sévit sur les chevaux de notre cavalerie et de notre artillerie, à Versailles notamment.

Le prince impérial d'Autriche, l'archiduc Rodolphe, a échappé heureusement au même danger qui coûta la vie au duc d'Orléans. Il se rendait en voiture à Colomes, en Bucovine, lorsque ses deux chevaux prirent le mors aux dents. Le prince sauta de sa voiture sans se faire aucun mal.

LE SECOND PROCÈS DE LEIPZIG

Les Allemands ne prennent plus la peine de dissimuler le but poursuivi en haine de la France. On en jugera par le résumé télégraphique des débats :

Leipzig, 6 juillet.

Au cours des débats du procès de haute

trahison, M. Treplin, procureur impérial, motive l'accusation en disant que le tribunal a, pour la première fois, à prononcer un jugement concernant des personnes qui se sont mises au service de la France pour trahir l'empire allemand, tandis que les procès précédents concernaient des individus qui recueillaient de leur propre initiative des renseignements dans l'intérêt de la France.

Le procureur ajoute que le procès actuel a une importance spéciale, vu qu'il fournit des informations précises touchant l'organisation de l'espionnage français en Alsace-Lorraine. Il dit que des fonctionnaires français, les commissaires Schnaebél, Fleuriel, Gerber et Hirschauer se sont mis à la place des simples agents et ont trouvé en Klein l'instrument dont ils avaient besoin.

Le procureur requiert contre Klein neuf ans de travaux forcés, et contre Grebert cinq ans de la même peine; il se prononce pour l'acquiescement d'Erhardt.

Le défenseur de Klein demande l'admission de circonstances atténuantes. Klein n'a agi que par amour pour son ancienne patrie, il n'a jamais essayé de soudoyer un soldat allemand. La douceur que les autorités allemandes ont employée envers les habitants des provinces annexées a pu l'empêcher de comprendre l'étendue de ses devoirs envers sa nouvelle patrie.

Le défenseur de Grebert demande l'acquiescement de son client. Les témoins ne sont pas des gens en qui on puisse avoir confiance, et Grebert n'est pas du bois dont on fait des espions dangereux. Il avait des sentiments français: le maréchal de Manteuffel comprenait fort bien que les Alsaciens-Lorrains n'en eussent pas d'autres.

M^e Schott de Scholenstein, défenseur d'Erhardt, demande la mise en liberté immédiate de son client.

Le procureur général de Tessenorff proteste contre l'admission des circonstances atténuantes: « Les accusés ne méritent aucune pitié. Klein n'a agi que par intérêt: le maréchal de Manteuffel se retournerait dans sa tombe, s'il entendait qu'on vante sa douceur. Quant à Grebert, il est responsable de la mort de Haas. »

Le docteur Scharlach proteste avec énergie contre la nouvelle accusation portée contre son client. Grebert éclate à ce moment en sanglots et a une attaque de nerfs.

Un débat des plus vifs s'engage entre la défense et le procureur général de Tessenorff, qui essaie, sans y réussir, de justifier le gouvernement allemand dans l'attentat contre Schnaebél.

M. Klein prend ensuite la parole et demande des circonstances atténuantes. Il est Français, dit-il, c'est par nécessité qu'il est Allemand, on ne peut donc pas dire qu'il a trahi l'Allemagne.

Il répète :

— Je suis espion français et, d'après vos lois, vous êtes obligé de me condamner. Je ne suis pas un criminel de droit commun, comme vos employés allemands, qui volent ce qui leur est confié.

A ma place vous eussiez agi comme moi. Je suis Français! Je suis Français et soldat français!

lions avec le Hanovre et les autres petits États de l'Allemagne du Nord qui lui étaient favorables, avaient été brusquement et inopinément coupées par la Prusse, qui voulait cette guerre et qui l'avait préparée de longue main.

L'Autriche fut vite isolée, réduite à ses propres forces. Mais elle tenait bravement tête à l'orage. L'empereur lança un manifeste énergique et divisa ses troupes en deux grandes armées. L'une fut envoyée contre l'Italie sous le commandement de l'archiduc Albert; l'autre se forma en Bohême, ayant à sa tête le feld-maréchal Benedek, qui n'avait jamais été vaincu. La marine fut confiée à l'amiral Tegethof.

Ce qui aggravait la situation de l'Autriche, c'était l'inquiétude d'embarras intérieurs qui pouvaient, d'un instant à l'autre, lui être suscités par la révolte d'une partie de ses sujets.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures,eaux-fortes, Gravures en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable Cinq Francs par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE
FRANCS D'ACQUISITION.
ÉDITEUR AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

M. le président Drenkmann. — Vous avez la parole pour demander des circonstances atténuantes, mais vous vous tromperiez étrangement si vous croyiez avoir le droit de dire que vous êtes Français. Vous êtes Allemand.

M. Klein. — Allemand par la force! (*Muss deutsch!*)

M. Grebert demande son acquiescement. Les larmes qui étouffent sa voix l'empêchent de poursuivre.

M. Erhardt est mis en liberté provisoire par décision de la Cour.

Leipzig, 8 juillet.

M. Klein a été condamné à six ans de travaux forcés; M. Grebert, à cinq ans de la même peine; M. Erhardt est acquitté.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juillet.

Les cours de nos rentes ont subi un léger mouvement de recul, sauf le 4 1/2 0/0 qui progresse en raison du détachement prochain du coupon: 3 0/0, 81.27; 4 1/2 0/0, 109.42.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 4,352. Les différentes obligations ont un bon mouvement d'affaires qui justifie d'ailleurs l'excellence du titre. Les Bons de la Presse sont également bien tenus à 19.

La Société Générale est solidement établie à 455, toutefois ses bilans mensuels font prévoir une reprise prochaine.

La Banque d'Escompte compte 465; elle regagne rapidement le cours qu'elle avait avant le détachement du coupon, les tendances étant toujours à la hausse.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires aux cours de 600.

On recherche fort les actions de la Compagnie d'assurances sur la vie le Patrimoine à 75 et à 80 francs. Cette société, très intelligemment administrée, a vu doubler son chiffre d'affaires; tous ses frais de premier établissement sont payés et la voie est ouverte dans la voie des bénéfices continus.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de nombreuses demandes; les petits capitalistes s'y emploient de préférence en raison de son prix peu élevé et des garanties qu'elles offrent aux porteurs.

L'action de Panama se cote 385, les diverses obligations sont très demandées.

Le marché de nos chemins de fer est sans variation; les obligations regagnent rapidement le coupon détaché le 1^{er} juillet.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SAUMUR

Hier soir, après leur dîner, six jeunes ouvriers tailleurs se sont dirigés vers la Blanchisserie et ont eu la malheureuse idée de se baigner. Il n'y avait guère qu'une heure qu'ils étaient sortis de table, et la digestion était incomplète.

A peine à l'eau, Pierre Bouvet, âgé de 27 ans, disparut sous les yeux de ses camarades qui cherchèrent à lui porter secours. Ce fut sans résultat; tous n'étaient pas fort nageurs et ils étaient terrifiés. Bouvet avait disparu dans un défaut de grève.

Les recherches ont été faites jusqu'à minuit, et reprises ce matin au jour. Son cadavre a été retrouvé vers 7 heures.

Pierre Bouvet, veuf depuis plusieurs années, n'avait pas d'enfant.

Voici les états de services de M. Maxwell, le nouveau Procureur de la République de Saumur :

9 janvier 1882, substitut à Blaye;

23 septembre 1883, substitut à Périgueux;

6 août 1886, substitut au Mans.

Par décision du 4^{er} juillet, M. Hecq, lieutenant en second au 2^e régiment d'artillerie, détaché à l'École de Saumur, est nommé à la 4^{re} classe de son grade et classé au 26^e régiment d'artillerie. — Continuera à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 5 juillet, sur la proposition du ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée à M. Seguin (Paul-François), maréchal des logis de gendarmes (9^e légion), de la brigade de Fontevault; 25 ans de services, 4 campagnes.

Ecoles primaires. — La fête du 14 juillet tombant cette année un jeudi, jour de congé

régulier, un congé extraordinaire est accordé aux écoles primaires publiques de Maine-et-Loire, le vendredi 15 juillet.

Toutes les sociétés musicales qui ont pris part au concours de Saumur sont rentrées mardi et mercredi dans leurs localités. Celles qui ont obtenu le plus de succès ont été accueillies à leur retour par de véritables démonstrations de sympathie.

Ainsi, la musique municipale d'Ecommoy (Sarthe), rentrée le 5 juillet, a été reçue à la gare par une population enthousiaste.

A la mairie, M. Lamy, maire d'Ecommoy, a félicité vivement les artistes et leur chef, le sympathique M. A. Jean.

Comme dans tous les concours de musique, il y a quelques mécontents. Un correspondant de Bréhémont, canton d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), écrit à l'un de nos confrères de Tours :

« La fanfare Sainte-Cécile de Bréhémont vient d'obtenir au concours musical de Saumur des 3 et 4 juillet les prix suivants : 1^{er} prix exécution; 1^{er} prix à vue; 4^{er} prix au concours de soli. »

« Notre société, qui ne compte que vingt exécutants, a eu à lutter contre des musiques bien supérieures en nombre, et qui n'avaient pas moins de trente-cinq exécutants. »

« C'est donc un très joli résultat que notre fanfare, qui n'a pas présenté moins de cinq soli au concours de soli, vient d'obtenir. »

« Après ces succès, il est regrettable que cette musique n'ait pu prendre part au concours d'honneur, car, d'ordinaire, les musiques qui ont remporté les premiers prix y sont admises de préférence. »

« Il y a là une lacune qu'on ne s'est pas encore expliquée... Y a-t-il eu oubli, erreur, ou mauvais vouloir? »

« Quoi qu'il en soit, c'est là un fait qui ne se comprend en aucune façon. »

Fontevault. — Un mur d'enceinte de la prison s'est écroulé dans la nuit du 5 juillet, à la suite d'un violent orage.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

ANGERS.

La municipalité d'Angers a prié M. Rouvier, ministre des finances, des postes et télégraphes, de venir inaugurer le nouvel Hôtel des Postes. Le président du conseil a répondu qu'il acceptera cette invitation si les travaux parlementaires lui permettent de se rendre à Angers.

Nous avons annoncé les succès de la Société Sainte-Cécile d'Angers à notre concours musical, où elle a obtenu deux couronnes de vermeil et deux médailles d'or.

Le *Patriote* dit à ce sujet :

« Nous aurons occasion d'entendre les morceaux exécutés à Saumur, lundi prochain, 14 juillet, au concert de la Société philharmonique, et le 14 juillet, au Grand-Théâtre. »

« Les couronnes et les médailles sont exposées dans notre salle de dépêches. Tous ceux qui s'intéressent aux choses musicales voudront voir ces trophées si justement mérités par notre Société Sainte-Cécile et son chef M. Laffage. »

Châtellerault. — Mardi, vers midi, cinq ouvriers armuriers, montés par curiosité sur une haute cheminée en construction, dont les dernières assises de briques n'étaient pas encore assujetties, ont été précipités sur le sol d'une hauteur de cinquante mètres.

Les constructeurs, en revenant de déjeuner, ont trouvé ces malheureux, dont trois sont grièvement blessés et dont deux ne survivront pas à leurs blessures.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Depuis la fatale catastrophe de l'Opéra-Comique, il n'est plus question que d'éclairage par l'électricité. Comme toujours, on se lance sans réflexion, et, pour le plus grand nombre, l'usage de l'électricité apparaît comme la suppression de tout péril. Ehl bien, il faut en rabattre et signaler à l'avance quelques-uns des dangers que l'application générale de l'électricité pourrait engendrer.

M. Sambuc a écrit sur ce sujet de fort intéressantes pages qui peuvent se résumer dans l'analyse donnée par la *Revue d'hygiène et de police sanitaire*.

En effet, ainsi que l'établit M. Sambuc, dans l'intérieur des habitations particulières, les machines dynamo-électriques doivent disparaître et être remplacées soit par des accumulateurs (quand on en pourra trouver de bons), soit plutôt par de fortes piles à courants constants.

Or, ces piles fonctionnent grâce à une constante dissolution de zinc dans l'acide sulfurique, avec dégagement d'hydrogène. De là deux dangers : 1° Les vases peuvent être brisés et l'acide sulfurique produire des dégâts considérables ; 2° L'hydrogène en excès qui se répand dans l'air peut constituer des mélanges détonants et même amener le refroidissement des habitations en raison de sa grande conductibilité à la chaleur. Un autre inconvénient de ce gaz répandu en grande proportion dans l'atmosphère d'un appartement, est d'assourdir la voix et d'en altérer le timbre.

Si l'on suppose maintenant un hydrogène impur, chargé de soufre, d'arsenic, de phosphore, de carbone ou de silicium, les dangers sont autres et plus grands encore. On sait que plusieurs chimistes ont souffert gravement dans des circonstances semblables : Gehlen est mort pour avoir respiré quelques bulles d'hydrogène arsénié.

Les batteries électriques créent enfin des dangers très grands que M. de Parville signalait, lui aussi, dans sa chronique des *Débats* en parlant de l'électricité à l'Hôtel-de-Ville de Paris :

« La ville de Paris, écrivait-il récemment, la ville de Paris n'éclaire guère jusqu'ici à l'électricité que la demeure de ses édiles ; mais elle y concentre tout le luxe qu'elle ne met pas dans les rues. La seule salle des Fêtes et les salons adjacents de l'Hôtel-de-Ville sont illuminés par 2,200 lampes Edison qui nécessitent l'emploi de trois grands dynamos Gramme et quatre locomobiles d'une puissance totale de 130 chevaux. Mais ce n'est pas tout ; les machines peuvent s'arrêter brusquement pour une cause ou pour une autre ; généralement on se précautionne contre tout accident en installant un moteur supplémentaire. A la Ville, on a décidé l'emploi des accumulateurs, c'est-à-dire d'une réserve d'électricité qui pourrait en cas d'arrêt des moteurs maintenir l'éclairage total pendant une demi-heure environ. Ce n'est pas une solution économique. Mais si nous la mentionnons, c'est que la Ville a été amenée ainsi à installer une batterie d'accumulateurs comme il n'en existe certainement aucune ni en France ni à l'étranger. Cela a coûté cher, mais l'Hôtel-de-Ville de Paris possède là dans ses caves une véritable curiosité scientifique. La Ville en aura-t-elle pour son argent ? C'est une autre affaire ; il faut bien payer sa gloire.

« A l'heure actuelle, cette batterie unique au monde, gigantesque, ne saurait encore servir de magasin, de réservoir d'électricité.

« Au point de vue scientifique, cette batterie secondaire est remarquable. Elle a été construite par M. E. Reynier.

« Son énergie de travail correspond à 80,000 watts, soit plus de 100 chevaux. Une pile de 100 chevaux ! Son poids total est de 11 tonnes et elle contient 4,500 litres d'eau. Cette énorme pile secondaire est du type Planté à électrodes de plomb enroulées en spirale.

« Une pile aussi formidable, quand elle est en plein travail, dégage de l'hydrogène, & à 6 mètres cubes par heure. Or, l'hydrogène forme avec l'air un mélange détonant ; la pile de la Ville pourrait, si l'on n'y prenait garde, amener une explosion désastreuse. On a eu soin de disposer à côté d'elle dans la cave un ventilateur mû par un moteur électrique alimenté par une dérivation prise sur le courant de charge. Le ventilateur renouvellera l'air et enverra dehors le gaz explosif. N'importe, il ne faudra pas fumer dans ce local souterrain ; nous pourrions avoir des explosions de grisou en plein Hôtel-de-Ville. »

La perspective est peu souriante et donnera à réfléchir à plus d'un.

Pour nous, comme pour M. Sambuc, il convient, à l'heure actuelle, non pas de réprouver l'usage de l'électricité, mais de bien mettre en garde, pour prévenir les accidents, contre des inconvénients graves qu'un engouement irréfléchi ne permet pas d'apercevoir.

CHRONIQUE VITICOLE

UN NOUVEL ENNEMI DE LA VIGNE.—LA COCHYLIS DE LA GRAPPE

Les viticulteurs du Saumurois sont très préoccupés d'un nouveau fléau qui vient de s'abattre sur leurs vignes.

Depuis une semaine, les fournitures sont remplies de petits cocons soyeux, gros à peine comme un petit pois, et renfermant un ver d'une couleur jaunâtre et à tête noire ; ce ver a à peu près 7 ou 8 millimètres de longueur.

Les grappes ainsi attaquées pendent mollement à la verge, et les grains sont tous marqués de petits points noirs.

On en trouve dans presque toutes les vignes en quantité considérable.

Ce même fléau a été signalé dans la Touraine, et M. Dugué, professeur d'agriculture d'Indre-et-Loire, publie à cette occasion, dans les journaux de Tours, l'article suivant :

« Pour peu que cela continue, chaque vigneron, pour conserver son raisin et parfois même la vigne qui le donne, devra s'armer en permanence et lutter sans trêve ni merci ; — encore n'est-il pas absolument certain de vaincre toujours.

« Quoi qu'il en soit, après la *pyrale* qui a fait l'objet de notre dernière nouvelle, voici venir la *Cochylis de la grappe*. Nous sommes, avec ce nouvel ennemi de nos vignes, en présence d'une redoutable invasion, qu'on le sache bien, qui s'étend actuellement à presque tout le vignoble d'Indre-et-Loire et même, à ce qu'on nous assure, aux vignobles du voisinage.

« La *Cochylis* n'est pas précisément chose nouvelle chez nous. Depuis plusieurs années elle existe dans nos vignes, disséminée il est vrai, mais pourtant en progrès constant comme intensité d'action et dissémination.

« Déjà l'année dernière plusieurs viticulteurs de ce département, résidant notamment dans la région contiguë à l'arrondissement de Blois, ont eu à se plaindre très sérieusement des dégâts occasionnés par la *Cochylis*, et si leurs plaintes sont restées sans écho, c'est uniquement, d'abord parce qu'elles ont été assez isolées, et ensuite parce que le mildiou lui a fait une redoutable concurrence. Le champignon a vaincu le papillon. Aujourd'hui le papillon, ou plutôt la chenille qui résulte de sa ponte, semble vouloir prendre sa revanche sur le dos, toujours, de nos malheureuses vignes. Le mildiou sommeille dans l'attente des bienfaisantes ondées indispensables à la reprise de sa vitalité et que lui apporteront tôt ou tard les orages, tandis que le parasite animal, protégé des ardeurs d'un soleil trop ardent par les pampres verts et abondants des souches, travaille sans relâche pour la satisfaction de son vorace appétit à la destruction des jeunes grappes.

« La *Cochylis*, pas plus que la *pyrale*, n'a jamais fait, que nous sachions, de station sérieuse dans l'Indre-et-Loire ; c'est surtout un parasite des pays chauds que la viticulture méridionale connaît fort bien, trop bien ; aussi, à l'origine du mal, étions-nous fondés à penser que nous n'aurions affaire qu'à une fausse alerte et que la *Cochylis* s'en tiendrait chez nous à une manifestation pour ainsi dire platonique. Il n'en est rien cependant.

« Voyons donc avec quelques détails le nouvel ennemi avec lequel nous avons affaire.

« Les plaintes sont nombreuses et des plus vives. Un membre du comice de Tours donne l'alarme, pour la commune de Châteauneuf-la-Vallière, dans l'*Union Libérale* du dimanche 3 juillet. La description qu'il donne de l'insecte, de ses dégâts à l'heure présente, est exact, et ses craintes ne sont pas exagérées. — Directement, on nous adresse de plusieurs communes, et notamment de Saint-Nicolas-des-Mottets, de Pocé, de Mosnes, de Vallères, etc., des plaintes très vives sur la chenille qui dévore les lames et fournitures.

« Nous devons ajouter que nous avons trouvé le même parasite dans toutes les vignes, assez nombreuses, que nous avons eu récemment l'occasion de visiter dans le département, voire même les six grappes de chasselas qui semblent s'être égarées dans notre jardin, sous l'ombrage d'un lilas.

« Pour les mœurs de l'insecte, tous les dégâts qu'il est susceptible d'occasionner et les procédés de traitement connus à ce jour, nous ne pouvons mieux faire que de citer ce qu'en disent MM. Fœx, directeur de l'E-

cole nationale d'agriculture de Montpellier ; Valéry-Mayel, professeur d'entomologie à la même école ; et Audouin, auteur d'un remarquable travail sur la *pyrale*.

La *Cochylis* est un des ennemis dangereux de la vigne, bien qu'on ait moins à en redouter les attaques que celles de la *pyrale*. C'est un petit papillon appartenant à la famille des *Teignes (Tortrix)* : sa longueur est de 7 à 8 millimètres, quand ses ailes sont fermées. Le corps est d'un jaune pâle avec quelques reflets argentins sur la tête et le thorax ; la couleur des ailes antérieures est presque la même que celle du corps ; elles présentent vers leur milieu une bande transversale brune. Ses œufs, très petits, d'un gris terne très pâle, sont pondus sur les bourgeons au moment de leur ouverture, sur les jeunes grappes ou sur les raisins eux-mêmes. La chenille, longue de 8 millimètres environ, ressemble à celle de la *pyrale* ; mais elle est plus épaisse et plus grosse proportionnellement à sa longueur ; la tête, ainsi que toutes les parties de la bouche, est d'un brun rougeâtre foncé. Le premier anneau du corps est de la même couleur, mais un peu plus intense, et l'on remarque au milieu une petite ligne très étroite, d'un jaune pâle.

La *Cochylis* a deux générations par an : elle hiberne sous les écorces à l'état de chrysalide, enfermée dans un cocon de soie grise. L'insecte parfait éclôt au mois d'avril, il s'accouple et pond ses œufs. On le voit voltiger pendant le jour, d'une souche à une autre. La chenille de la première génération se forme un fourreau avec des chenilles et des grappes réunies par des fils de soie. La métamorphose en chrysalide a lieu en juin et le papillon éclôt en juillet. Les chenilles de la seconde génération éclosent en août et septembre ; elles s'attaquent aux raisins, elles percent un petit trou dans l'enveloppe du grain et en mangent le contenu ; elles passent rapidement d'un grain à l'autre jusqu'à ce que la grappe soit détruite.

Le seul moyen de combattre la *Cochylis* consiste, lorsqu'on en constate la présence à la fin du mois d'août, à vendanger immédiatement ; le raisin est ainsi enlevé avant que les ravages soient bien considérables, et on détruit toutes les chenilles qui sont dans la vigne et qui hiverneraient ensuite sous forme de chrysalide.

« Comme conséquence de ce qui précède, si les dégâts sont déjà importants avec la première génération, que n'en sera-t-il pas à l'époque du *verdelé*, avec la génération de septembre ? D'après les faits signalés l'année dernière, c'est en effet à l'automne, sur le grain, au moment où, comme on dit, il va tourner, que la vigne a eu surtout à souffrir des attaques de la *Cochylis*.

« Quant aux moyens à employer pour combattre l'ennemi, il faut bien avouer qu'ils sont à peu près inapplicables chez nous, si l'on s'en tient au seul procédé indiqué, car il n'y a peut-être pas un vigneron en Touraine qui consente à vendanger son verjus dans l'espérance, peut-être problématique, de supprimer la plupart des ennemis.

« Selon nous, il faut s'attaquer directement à l'insecte. Qu'on essaye sur la première génération, une fois la fleur terminée, avec une pulvérisation fine, pratiquée sur les grappes avec de l'eau céleste faible (250 litres d'eau, 1 kilogramme de sulfate de cuivre et 4 litres d'ammoniaque du commerce). Ne traiter d'abord qu'un rang, puis constater les résultats 24 heures après ; diminuer un peu la proportion d'eau, s'il y a lieu, et enfin agir en conséquence du succès ou de l'insuccès obtenus.

« Au moment du *verdelé*, lorsque la seconde génération s'attaquera aux grains épargnés par la première, le seul moyen, selon nous — moyen long sans doute et dispendieux — qu'il convienne d'employer, c'est de rechercher les chenilles sur les grappes et de les détruire. Que les femmes et les enfants se préparent donc dès à présent à cette lutte de tous les instants qui, si les fléaux actuels qui assaillent la viticulture se généralisent et persistent, sera bientôt de la part de tous ceux qui dans la vigne manœuvrent le pic ou la charrue, la lutte pour l'existence.

« Enfin, comme travaux d'hiver et pour tuer le mal dans sa racine, il faudra s'attaquer directement à la chrysalide qui hiberne sous les écorces. — Que chacun cherche, le moment venu, et ne désespérons jamais du succès.

» A. DUEUX,

» Professeur départemental d'agriculture d'Indre-et-Loire. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la Fête nationale du 14 Juillet, les billets de bains de mer comportant une réduction de 40 0/0 sur le tarif général délivré aux conditions du tarif spécial A n° 8 (§ 3, alinéa A), pour Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande et points intermédiaires, pendant les journées des 8, 9 et

10 juillet, seront valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés aux gares de la Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Neuillé-Pont-Pierre, Saint-Antoine-du-Rocher, Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire, jusqu'au lundi 18 juillet ;

Ceux délivrés à la gare de Tours, jusqu'au mardi 19 juillet.

Des billets de même nature seront délivrés pendant les journées des 11, 12, 13 et 14 juillet ; ils seront également valables jusqu'aux derniers trains du lundi 18 ou du mardi 19, suivant le cas.

Dans la 86^e série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE qui vient de paraître, l'auteur achève l'étude de l'Alsace-Lorraine en passant en revue les cercles de Metz-ville, Metz-campagne, Boulay, Thionville, Forbach, Sarrebourg et Sarreguemines et il commence une étude générale de l'Empire d'Allemagne.

Outre une carte du district de Lorraine, quatre gravures ornent le texte. Ce sont des vues du tombeau du maréchal de Saxe à Strasbourg, de Murbach et du ballon des Vosges, de la reddition d'Ulm.

QUAI DE LIMOGES

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE

Visible pour les adultes

350 SUJETS CÉROPLASTIQUES

Chefs-d'œuvre représentant les différents états de la créature humaine depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Prix d'entrée : 50 centimes ; les militaires paient demi-place.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Tarif des Huiles

Huile d'olive surfine de l'Union des propriétaires de Nice : le 1/2 kilo, 4 fr. 20 c. ; — par 5 kil., 1 fr. 40 c., soit environ 4 fr. 95 c. le litre.

Huile de noix du Périgord garantie pure : le 1/2 kil., 1 fr. ; — par 5 kil., 0 fr. 90 c., soit environ 4 fr. 60 c. le litre.

Huile blanche pour fritures : 0 fr. 80 c. le 1/2 kil.

Huile de colza épurée : 0 fr. 35 c. le 1/2 kilo.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL Articles de fumées, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL Lunettes et pinces-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

Sur licitation

EN UN LOT,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

UNE MAISON

Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux,

Dépendant de la succession de M. Etienne RAIMBAULT, en son vivant propriétaire au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 31 Juillet 1887**, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-dessus nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Marie-Louise Raimbault, sans profession, épouse de M. Raymond Estien, conducteur de tramways, avec lequel elle demeure à Fontenay-aux-Roses, et celui-ci tant en son nom personnel que comme assistant et autorisant sa dite épouse, Ayant pour avoué constitué M^e LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1,

En présence ou lui dûment appelé, de M. Anatole-Pierre Le Baron, notaire à Saumur,

« Commis par ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistrée, à l'effet de représenter la demoiselle Arène Raimbault, aliénée non interdite, aux opérations de comptes, liquidation, partage et licitation de la succession de feu le sieur Raimbault », Ayant pour avoué constitué M^e Louis ALBERT, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, rue de la Petite-Douve,

Il sera, le dimanche trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure de l'après-midi, procédé en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, commis à cet effet par le jugement sus-déclaré, à la vente sur licitation, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de la maison ci-après désignée.

DÉSIGNATION

Une MAISON, située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, comprenant : pavillon sur la route, jardin, maison d'habitation, salon, salle à manger, cuisine, vestibule, escalier; au premier : trois chambres à coucher et un cabinet, grenier et mansarde au-dessus, cave voûtée sous la maison, petite cour derrière, bûcher, lieux d'aisances, atelier de travail avec buanderie et cour donnant sur l'ancienne route de Doué.

Sur la mise à prix de sept mille francs, et..... 7.000 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente; soussigné.

Saumur, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

LECOY.

Enregistré à Saumur le juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : G. CATTIER.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2° Et à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A Louer de suite PROPRIÉTÉ

Dite de Plaisance Au Pont-Fouchard (Bagnaux),

Belle habitation en parfait état, jardin, beau clos de vigne bien planté, contenant 70 ares, appartenant à M. PAPIN-LEROY.

S'adresser en face, au vigneron RPLTIER, ou à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BEL APPARTEMENT

A l'entresol, rue Nationale, 63,

Composé de trois chambres, dont deux parquetées, cuisine, cave, cour, buanderie, etc.

Prix : 325 fr.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (475)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Pr-sles. (295)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE

Une MAISON et un JARDIN de 16 ares 30 centiares environ, situés rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Jouissance de suite.

S'adresser, pour traiter, à M^e AUBOYER, notaire, et à M. PORTVIN, rue Juive, et, pour visiter, à ce dernier.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagnaux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;

Comprenant :

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour;

Grande prairie, canal d'eaux vives, pièce d'eau;

Belle avenue de tilleuls;

2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, Par suite de saisie-exécution.

Il sera vendu :

Le dimanche 10 juillet 1887, à une heure du soir, à Turquant, sur le chantier du tramway : 20 wagonnets complets, une pompe, un bassin en tôle, et deux grands rails.

Le même jour, à cinq heures du soir, à Dampierre, sur la route, près l'école des sœurs : quatre grands rails.

Le mardi 12 juillet, à une heure du soir, à Saumur, près le Pont-Fouchard, une grande quantité de rails et de traverses.

Et le mercredi 13 juillet, à 2 heures du soir, depuis le Pont-Fouchard jusqu'à Saint-Hilaire-Saint-Florent, divers lots de traverses en chêne, un petit wagonnet, deux grands plaques tournantes démontées, rails, boulons, écrous, plaques cintrées et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins de Chemiserie de M. DORE sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE

et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	81 30	81 25	Est	775	783 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	515	515
3 % amortissable	83 80	83 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1231 25	1232 50				Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532 50	540
4 1/2 %	103 85	103 50	Midi	1130	1135	— 1865, 4 %	524	524 50	Midi	591 75	593
4 1/2 % (nouveau)	109 50	109 35	Nord	1505	1510	— 1869, 3 %	416	412 50	Nord	406	407
Obligations du Trésor	510 25	518	Orléans	1360	1360	— 1871, 3 %	391 50	391 75	Orléans	397	397
Banque de France	4150	4130	Ouest	866 25	865	— 1875, 4 %	514	517 50	Ouest	398	398
Société Générale	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1337 50	1335	— 1876, 4 %	516	517	Paris-Lyon-Méditerranée	589	589 50
Comptoir d'escompte	1028 75	1035	Canal de Suez	1990	1987 50	Bons de liquid. Ville de Paris	524	524	Paris-Bourbonnais	589	590 25
Crédit Lyonnais	560	562 50	C. gén. Transatlantique	507 50	505	Obligations communales 1879	482 50	482 25	Canal de Suez	589	588
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1345	Russe 5 0/0 1870	102 40	101 80	Obligat. foncières 1879 8 %	477 50	478	Panama 6 0/0	460	459
Crédit mobilier	288 75	286 25				Obligat. foncières 1 83 3 %	375 50	378			
Canal Intér-Panama	381 25	387 50									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

48

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.